



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 41  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**  
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-8 :

**Plan Logement d'abord 2024 : mise en œuvre d'actions pour publics spécifiques.**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT


Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

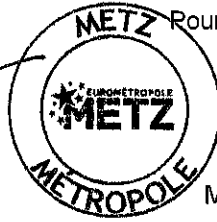
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche-action n° 12 « Mettre en œuvre la stratégie du Logement d'abord »,  
VU la notification de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) en date du 22 avril 2024 approuvant les actions du plan Logement d'Abord 2024 de Metz Métropole et décidant de la participation de l'Etat à leur financement,  
VU la délibération du Bureau du 24 juin 2024 approuvant la feuille de route du plan Logement d'abord 2024 de Metz Métropole,  
CONSIDERANT que Metz Métropole est un territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord et souhaite poursuivre ses actions de lutte contre le sans-abrisme pour les personnes sans domicile et les publics spécifiques,

DECIDE de participer au financement de l'accueil et accompagnement social en intermédiation locative de femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales en attribuant une subvention de 15 000 € à l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) pour 2024,  
DECIDE de participer au financement de l'espace d'accompagnement au changement pour auteurs de violences conjugales en attribuant une subvention de 15 000 € à l'AIEM pour 2024,  
DECIDE de participer au financement de mesures en faveur de personnes, en attribuant une subvention de 15 000 € à l'Association Accueil Logement et Réinsertion de Personnes Isolées (ALERPI) pour 2024,  
APPROUVE les actions précitées mises en œuvre pour des publics spécifiques dans le cadre du Plan Logement d'abord sur le territoire de Metz Métropole.

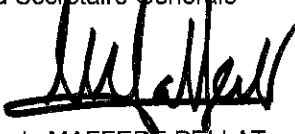
Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

  
Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB8-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB8  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Plan Logement d'abord 2024 : mise en œuvre d'actions pour publics spécifiques  
**Classification :** 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB8-DE  
**Document principal :** 99\_DE-8.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:46	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:47	En cours de transmission	
29/09/24 09:49	Transmis en Préfecture	
29/09/24 10:08	Accusé de réception reçu	